



Paris, le 11 juin 2008

MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ, LE 11 JUIN 2008, PAR LE CONSEIL NATIONAL* DE LA FNTV

Les transporteurs de voyageurs adhérents de la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) ont, lors de la réunion de leur Conseil National, souligné les conséquences majeures de la hausse des carburants sur l'ensemble de leurs activités (transport scolaire, lignes régulières, transport occasionnel et touristique).

Aussi la FNTV demande :

- 1) aux Autorités Organisatrices de Transports :
 - la prise en compte immédiate du surcoût des carburants en dehors du cadre des formules d'indexation.
 - le réexamen du poids des différents éléments des formules d'indexation ainsi que de la périodicité de leur mise en œuvre afin de tenir compte d'une manière pérenne des évolutions des prix des carburants.
- 2) au Gouvernement :
 - de mettre tout en œuvre pour contenir la hausse des carburants par une baisse significative des taxes grevant les entreprises.
 - de prendre le décret instituant le contrat type voyageurs permettant la prise en compte automatique, par le client, des hausses des carburants.

Les marges faibles des entreprises ne leur permettront pas de supporter le surcoût actuel. Très affaiblies, elles se trouveront alors dans l'impossibilité de reprendre les services lors de la prochaine rentrée scolaire.

* Conseil National de la FNTV : assemblée des représentants élus des syndicats départementaux et unions régionales de la FNTV.